

Finances Communales : Présentation des résultats du Compte Administratif **2017** de la Ville de Gentilly et du Legs Debray.

Avant le 30 juin de chaque année le Conseil Municipal doit adopter les comptes de l'année précédente.

Ces comptes sont composés de deux documents suivant le principe de la séparation du comptable et de l'ordonnateur :

- Le Compte Administratif qui retrace la comptabilité du Maire (l'Ordonnateur)
- Le Compte de Gestion qui présente la comptabilité du Trésorier Principal (le Comptable).

Les deux sections du Budget présentent des résultats séparés.

Les Résultats et les Restes à Réaliser ont été repris dans la comptabilité de l'année lors de l'adoption du Budget Primitif 2018 au mois d'avril dernier.

Le compte administratif **2017** se présente comme suit (voir les tableaux annexés) :

VILLE

Bilan global :

Section d'investissement

Dépenses totales : 8.489.859,85€
Recettes totales : 10.598.836,45€

Soit un **solde d'exécution à la clôture de -2.821.500,79€**, identique au Compte de Gestion 2017 présenté par Madame la Trésorière Principale.

En tenant compte des restes à réaliser (Dépenses : 3.330.295,50€ et Recettes : 3.702.452,20€) et du solde d'exécution reporté de 2016 (4.930.477,39€), le **besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 2.449.344,09€**. Ce besoin de financement est couvert par une fraction de l'excédent de clôture de la section de fonctionnement. Son inscription a été anticipée au Budget Primitif 2018.

Section de fonctionnement.

Dépenses totales : 43.133.051,32€
Recettes totales : 45.970.793,67€

Soit un **excédent de clôture de 2.837.712,35€**, identique au Compte de Gestion 2017 présenté par Madame la Trésorière Principale, **et un excédent net** après couverture du besoin de la section d'investissement de **388.368,26€**.

Analyse détaillée :

Section d'investissement

Dépenses

Les dépenses d'équipement brut (chapitres 204, 20, 21 et 23) sont réalisées à la clôture à hauteur de **5.404.952,78€** soit **75%**.

Ce niveau de réalisation est en lien avec la mobilisation importante des crédits de paiement liés à l'Opération de Renouvellement Urbain.

Accompagnement du Bailleur social OPALY pour la rénovation des bâtiments du chaperon vert

La rénovation-extension des bâtiments anciens de 4 étages de la cité du chaperon vert ne pouvait s'opérer sans un accompagnement de la Ville ce qui a fait l'objet d'une délibération le 17 mars 2016. Cette subvention de **3.189.000,00€** (chapitre 204) a été versée en 2017.

Situation des Autorisations de Programme dans le cadre de l'Opération de Renouvellement Urbain :

Les APCP arrivent à leur terme. Pour l'école Jean Lurçat et le Gymnase C. Leroux, les restes à payer sont résiduels. Synthétiquement fin 2017 la situation globale des crédits liés à ORU se présentent ainsi :

- **La reconstruction de l'école J Lurçat (autorisation de programme de 9.033.000€)** débutée en 2012 est comptablement **mandatée à 97% fin 2017**.
- **La construction du gymnase C. Leroux et de la maison régionale des sports (autorisation de programme de 8.685.000€)** est **mandatée fin 2017 à hauteur de 98%**.
- **L'aménagement des berges de l'A6a et des espaces publics (autorisation de programme de 4.489.200€)** est **payé à 94% en 2017**.

Dans le détail, les paiements de l'année 2017 pour ces opérations sont comptabilisés comme suit :

- Reconstruction de l'école maternelle J Lurçat (chapitres 21 & 23) : **36.995,02€**
- Réalisation du gymnase C Leroux et de la maison régionale des sports (chapitre 23) : **126.350,83€**
- Aménagement berges A6a et des espaces publics (chapitre 23) : **330.921,31€**

Autres opérations :

- Travaux, mobiliers, matériels et informatiques services administratifs (chapitres 21 & 23) : **362.190,17€**
Dont : Connexion au réseau de géothermie des bâtiments 62 rue C Frérot et « Trox ». Installation d'un système de distribution et de gestion des carburants au Garage. Travaux d'étanchéité médiathèque et divers bâtiments.
- Rénovation des tribunes du stade Géo André suite au sinistre (chapitre 23) : **351.015,93€**
- Acquisition de l'espace Freiberg (chapitre 21) : **240.000,00€**
- Travaux, mobiliers et matériels dans les écoles (chapitres 21 & 23) : **175.635,83€**
Dont, aménagement du restaurant scolaire de l'école Courbet, travaux d'étanchéité de l'école Henri Barbusse et de travaux sur le réseau de chauffage sur l'école Lamartine.
- Travaux, mobiliers et matériels espaces verts et entretien voirie (chapitres 21 & 23) : **98.142,76€**
Dont achat d'une desherbeuse automotrice.
- Travaux, mobiliers, matériels dans centres socio-éducatifs (chapitres 21 & 23) : **91.372,07€**
Dont à Bourron-Marlotte : travaux de remplacements de portes, de sanitaires, de lumières et divers travaux de réparations sur l'ensemble du domaine et à Excideuil : réhabilitation de 2 chambres, 2 groupes de sanitaires et remplacement de 20 radiateurs.
- Remplacement de véhicules VL (chapitre 21) : **82.184,28€**
- Etude urbaine avenue Paul Vaillant-Couturier (chapitre 204) : **64.380,00€**

- Travaux, mobiliers et matériels santé (chapitres 21 & 23) : **41.024,73€**
Dont travaux au sous-sol du CMS pour le remplacement du faux-plafond, dépose de vanes d'arrêt d'eau, reprise du réseau électrique + des travaux reprise des murs et peinture dans un bureau et la salle de repas + des travaux de reprise de murs, de pose de faux plafonds suite aux dégâts des eaux.
- Travaux, mobiliers et matériels sports (chapitres 21 & 23) : **32.091,80€**
- Travaux, mobiliers et matériels culture (chapitres 21 & 23) : **30.789,96€**
- Travaux, mobiliers et matériels cimetière (chapitres 21 & 23) : **30.430,00€**
Dont travaux de voirie.

Les Restes à Réaliser en dépenses s'élèvent 3.330.295,50€

Etait inscrit en 2017 le remboursement par anticipation d'un emprunt de **1.720.000€** (chapitre 16) ayant préfinancé le paiement par l'Etat du Fonds de Compensation de la TVA des opérations de l'ORU. Le versement tardif de l'enveloppe du FCTVA en 2017 n'a pas permis de procéder au remboursement de cet emprunt, qui est donc reporté à son échéance en 2018.

Au titre des Opérations dans le cadre de l'ORU :

- Reconstruction de l'école maternelle J Lurçat (chapitre 23) : **316.426,44€**
- Aménagement des berges de l'A6a (chapitre 23) : **231.940,41€**
- Réalisation du gymnase C. Leroux (chapitre 21 & 23) : **164.429,58€**
- Participation à la convention de gestion des moyens communs ORU (chapitre 204) : **52.000,00€**

Les autres dépenses les plus significatives sont :

- Renouvellement de matériels CMS (chapitre 21) financé par le don Vigneron : **134.607,21€**
- Achat et remplacement de logiciels pour **82.033,84€**
Acquisition d'un logiciel qui permet de signaler un dysfonctionnement au sein de l'espace public et acquisition du logiciel suite à la mise en place du forfait post stationnement.
- Matériel de propreté urbaine (chapitre 21) : **76.077,62€**
Pour une balayeuse.
- Remplacement du copieur couleur de l'atelier d'impression pour **57.960,00€**
- Etude urbaine avenue Paul Vaillant-Couturier (chapitre 20) **55.350,00€**
- Remplacement de véhicules VL (chapitre 21) pour **53.267,20€**
- Travaux d'étanchéité à la médiathèque (chapitre 23) pour **51.058,61€**
- Travaux d'électricité et de plomberie au complexe sportif Baquet-Cerdan (chapitre 23) pour **44.270,32€**

Recettes

Les recettes réelles d'investissement sont encaissées pour **6.852.356,01€** soit **52 %**.

Parmi ces recettes, celles liées au financement l'Opération de Renouvellement Urbain s'articulent ainsi :

Reconstruction de l'école J Lurçat :

- Subventions (chapitre 13) : **1.113.363,49€**

Réalisation du gymnase C Leroux :

- Subventions (chapitre 13) : **453.406.23€**

Aménagement des berges de l'A6a :

- Subventions (chapitre 13) : **1.654.417,73€**

Les recettes finançant les équipements dans le cadre de l'ORU sont fin 2017 réalisées comme suit :

Reconstruction de la maternelle Jean Lurçat **99%**

Gymnase Carmen Leroux **95%**

Aménagement des berges de l'A6a **66%**

Autres recettes d'investissement :

- Fonds de Compensation de la TVA (chapitre 10) pour **940.016,00€**

- Taxe d'aménagement (chapitre 10) pour **387.470,22€**

- Excédent de fonctionnement capitalisé 2016 pour **2.156.976,46€**

Les Restes à Réaliser en recettes d'investissement s'élèvent à **3.702.452,20€** s'y trouvent comptabilisés :

- Le **solde de l'emprunt** 2017 de **1.643.000,00€** finançant la subvention OPALY (citée plus haut) pour réhabilitation des bâtiments du Chaperon Vert. Ce montant a été neutralisé au BP 2018 par l'affectation de recettes propres

- Les **subventions** accompagnant les opérations pour : **1.501.254,20€** (chapitre 13) conditionnées par la réalisation des chantiers.

Essentiellement, il s'agit de :

Au titre de l'ORU :

- Subventions pour la construction du gymnase C Leroux : **161.305,20€**

- Subventions pour l'aménagement des berges A6a : **1.051.664,77€**

- Subventions pour la reconstruction école J Lurçat : **82.785,44€**

Autres :

- Subventions pour la réalisation de l'étude av. P Vaillant-Couturier : **94.375,00€**

- Subvention pour la rénovation du centre d'Excideuil : **52.792,00€**

- Subventions « zéro phyto » : **48.331,75€**

- Des **cessions de biens** pour **558.198,00€** (chapitre 024) composées essentiellement de :

-La cession de travaux à OPALY pour **208.418,00€** comprise dans l'APCP des berges A6a

-Le retour de fonds suite à liquidation de la SEMASEP : **194.000,00€**

-Le produit de la cession du 25 rue Pascal pour **155.000,00€**.

Section de fonctionnement

Dépenses

Les dépenses réelles sont réalisées à **99 %**.
Elles dégagent une moins-value totale de **384.482,12€**.

Les **moins values de dépenses** significatives se trouvent en grande partie sur quatre chapitres :

- **011 « Charges à caractère général »** (réalisé à 95 %) soit une moins-value de **285.638,41€**.
- **65 « Autres charges de gestion courante »** (réalisé à 100 %) soit une moins-value de **33.526,21€**.
- **66 « Charges financières »** (réalisé à 96 %) soit une moins-value de **27.638,67€**.
- **67 « Charges exceptionnelles »** (réalisé à 81 %) soit une moins-value de **22.361,89€**.

Chapitre 011 Charges à caractère général

Comme toujours, **pour ce chapitre, les moins-values sont formées par une multitude de lignes, néanmoins se distinguent à l'article, les résultats suivant et les postes significatifs :**

6288 « Autres services extérieurs » : **-67.470,93€**, soit 11 % du crédit initial
Frais de diagnostic et d'analyse du bâti -22.964,07€ ces crédits ont été pour partie inscrits en cas de cession de l'ilot Paix-Reims.
Délégation de service au SIIM -6.368,00€ selon les interventions réalisées.
Hygiénisation des espaces publics -5.288,25€ dépendant du besoin.
Frais de scolarité autres collectivités -4.139,67€ suivant le nombre d'enfants gentilléens scolarisés hors ville.

62848 « Redevances pour autres prestations » : **-48.550,71€** soit 16 % du crédit initial.
Redevance versée à la SAEMES dans le cadre de la DSP stationnement -49.019,67€ en fonction des recettes encaissées.

615221 « Entretien et réparations de bâtiments » : **-36.446,00€** soit 12% du crédit initial.
Prestations extérieures pour les ateliers en fonction des corps de métiers -9.851,44€
Contrat d'entretien, maintenance et dépannage bâtiments -20.231,17€.
Maintenance réseau téléphone -4.615,91€.
Ces deux derniers crédits renvoient à un faible niveau d'aléas techniques.

6042 « Achats de prestation de services » : **-22.146,28€**, soit 6% du crédit initial.
Frais de séjour service jeunesse -13.728,01€ selon les modalités et la durée des séjours.

60628 « Autres fournitures non stockées » : **-21.803,32€** soit 7% du crédit initial.
Cet article comporte 54 lignes de crédits.
Se dégage néanmoins les lignes Fournitures consommables des ateliers : régie, garage et espaces verts pour un total de -9.282,91€ compte tenu des besoins et des stocks.

6226 « Honoraires » : **-20.677,93€** soit 19% du crédit initial.
Honoraires avocats, notaires et autres officiers ministériels -13.417,75€ crédits pour partie inscrits en cas de cession de l'ilot Paix-Reims
Honoraires paramédical prévention santé selon les actions – 9.140,00€
Honoraires cabinet Cogesco pour la gestion du parc locatif -4.801,24€.

60632 « Fournitures de petit équipement » : **-20.458,02€** soit 27 % du crédit initial.
Dont matériels consommables pour les balayeuses -8.516,00€.

6135 « Locations mobilières » : **-14.693,42€** soit 10% du crédit initial.
Location de portes sécurisées dans les réserves foncières -6.028,94€
Location matériels de restauration pour les fêtes et en cas de panne -3.971,88€.

Ces moins-values sont pondérées par des **plus-values de dépenses conjoncturelles** :

60613 « Chauffage urbain » (géothermie) : **+64.406,20€** soit 10% du crédit initial.

Nous sommes toujours en montée en puissance de cette énergie. Le crédit 2017 comporte des régularisations sur années antérieures notamment pour le gymnase Carmen Leroux dont c'est la première année de règlement et pour lequel nous manquions de références.

60612 « Energie et électricité » : **+41.237,82€** soit 9% du crédit initial.

Cet article comporte 63 lignes de crédits.

L'écart le plus significatif est sur l'électricité de la médiathèque, qui est chauffée par cette énergie pour **+12.864,89€**.

63512 « Taxes foncières » : **+18.440,20€** soit 13% du crédit initial.

Elles varient en fonction des acquisitions foncières réalisées par le Ville. Cette dépense est amenée à diminuer suite à la vente du 135/137 rue Paul Vaillant-Couturier.

L'analyse des moins et plus-values issues la gestion 2017 ont conduit à des ajustements dans le cadre du Budget 2018.

Chapitre 012 Charges de personnel

Le niveau de réalisation du crédit est proche de 100% ce qui dégage une petite moins-value résiduelle de **-13.242,24€** soit 0.06%.

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante

Ce chapitre est aussi réalisé à près de 100% la moins-value de dépense de **-33.526,21€** provient d'un appel de fonds moindre de **-16.000,00€** du SIIM (Syndicat intercommunal pour l'informatique, art 65548) et la non mobilisation d'une partie de provision pour subventions exceptionnelles soit **-14.251,00€**

Chapitre 66 Charges financières

La moins-value constatée de **-27.638,67€** correspond à la marge de manœuvre nécessaire en cas de remontée des index des taux des emprunts.

Chapitre 67 Charges exceptionnelles

Ce chapitre comporte, des dépenses à caractère technique comme l'annulation de titre, mais aussi des dépenses correspondant à des aides décidées par le conseil municipal. C'est le cas du versement des bourses de rentrée scolaire, qui fluctue en fonction du nombre et de la situation des familles ce qui dégage **-10.253,93€** de moins-value pour un montant total au chapitre de **-22.361,89€**.

Recettes

Les recettes réelles hors cessions (art 775) sont réalisées à 99% et dégagent une moins-value globale de **-277.551,98€**.

Ce résultat s'explique structurellement par deux moins-values de recettes :

Chapitre 73 « Impôts et taxes » pour -169.621,29€

Deux causes à cette moins-value, d'une part un tassement des recettes issues des droits de mutation pour **-108 806,20€**, en apparence contradiction avec le volume des cessions sur la Ville et une rentrée des droits de stationnement inférieure de **-61.2747,58€** (occasionnant un moindre reversement au délégataire voir plus haut).

Chapitre 70 « Produits des services » avec **-94.294,91€**. Ce constat est porté essentiellement par le produit du Centre Municipal de Santé qui affiche une différence par rapport au produit attendu de **-99.591,09€**. Ce constat a conduit à une correction de la prévision au BP 2018.

Les cessions de biens (art 775)

Réglementairement le produit des cessions de biens se prévoit en section d'investissement mais l'encaissement s'opère en section de fonctionnement et est ensuite transféré en recette d'investissement par un mouvement pour ordre.

Le produit des cessions en 2017 est de **2.626.813,25€** issu essentiellement de la vente du 135/137 rue Paul Vaillant-couturier pour **2.625.113,25€**

Financement de la dette en capital de 3.009.529,38€

Est constitué exclusivement par l'autofinancement composé les amortissements des biens renouvelables pour un montant de **1.116.717,79€**, abondé par l'affectation en fonds de réserve à hauteur de **1.892.811,59€** (sur un montant total de 2.449.344,09€) provenant de la section de fonctionnement.

LEGS DEBRAY (Budget annexe)

Section de fonctionnement.

Dépenses totales : 152.879,84€

Recettes totales : 161.417,84€

Soit un **excédent de clôture de 8.538,00€**.

Ce montant n'a pas pu être versé aux légataires en 2017 compte tenu du niveau des crédits inscrits au chapitre 65 (impossibilité de dépasser les sommes inscrites au chapitre 65). Il le sera en 2018.

Section d'investissement

Dépenses totales : 0,00 €

Recettes totales : 34.717,93 € dont 6.889,62€ d'excédent 2016.

L'augmentation des recettes d'investissement s'explique par l'abondement du dépôt de garantie versé par le locataire lors du renouvellement du bail pour un montant de 27.828,31(art 165).

Soit un **excédent de clôture de 34.717,93€**